

La « Hotline Wissen », un service d'informations spécialisées

Afin d'élargir l'offre de services aux parlementaires, le central téléphonique « Hotline Wissen » (de l'allemand « Wissen », « savoir ») a été créé en 1996. Il centralise les demandes des députées et députés, organes et groupes parlementaires du Bundestag pour la rédaction de travaux de la direction « Études » et pour la recherche d'informations spécialisées. Les demandes sont transmises aux unités de l'administration compétentes – services spécialisés, bibliothèque, archives parlementaires, documentation parlementaire ou documentation de presse – ou traitées directement par la « Hotline Wissen ».

Pour ce faire, les collaboratrices et collaborateurs de la « Hotline Wissen » effectuent des recherches dans des banques de données ou sur Internet. La « Hotline Wissen » propose également des formations en recherche documentaire pour les collaboratrices et collaborateurs des parlementaires. L'articulation avec les services spécialisés de l'administration du Bundestag est particulièrement étroite : la « Hotline Wissen » diffuse les travaux de la direction « Études » sous forme imprimée ou en ligne, sur l'intranet ou le site web du parlement.



[www.bundestag.de/
ausarbeitungen](http://www.bundestag.de/ausarbeitungen)



Éditeur : Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche Dienste
Conception : Deutscher Bundestag, Referat BI 3
Aigle du Bundestag : Pr Ludwig Gies ; adaptation de 2008 : büro uebele
Photographies : Deutscher Bundestag / Inga Haar
Impression : Kern GmbH, Bexbach

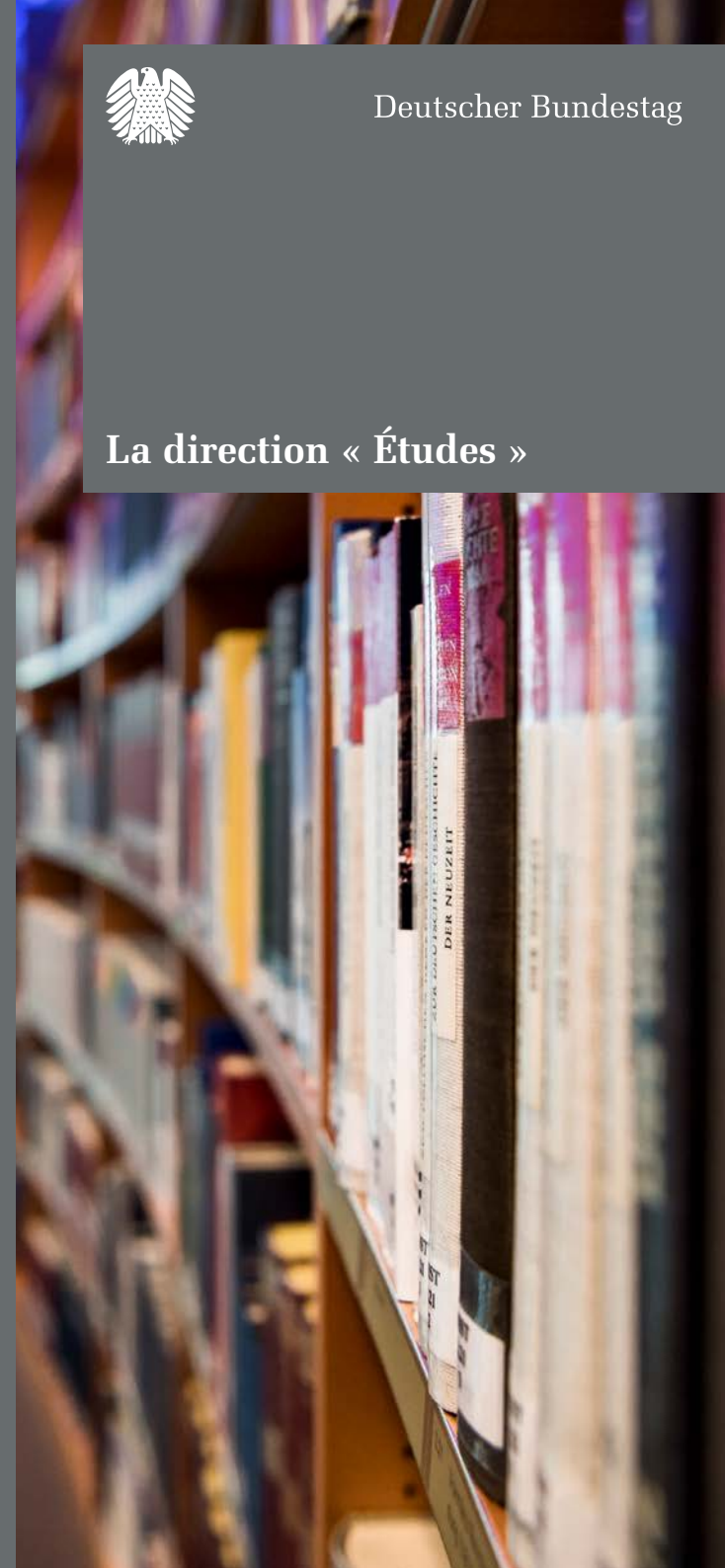
Version : Février 2024
© Deutscher Bundestag, Berlin
Tous droits réservés.

La présente publication est éditée dans le cadre des relations publiques du Bundestag allemand. Elle est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle ne peut être utilisée ni à des fins de promotion électorale, ni dans le cadre des relations publiques des partis ou groupes parlementaires.



Deutscher Bundestag

La direction « Études »



La direction « Études »

Fournisseur de services

Offrir des services de recherche aux députées et députés, être la fabrique à idées du parlement, gérer le savoir : telles sont les missions de la direction « Études » de l'administration du Bundestag allemand. Les parlementaires ont besoin pour leur travail d'informations scientifiquement fondées. C'est ce qui leur permet de remplir de façon appropriée leurs missions principales : l'élaboration des lois et le contrôle du gouvernement. Afin d'assurer l'égalité des chances pour les détenteurs du pouvoir législatif, le Bundestag a créé au début des années 1960 son propre service d'études spécialisé. Aujourd'hui, ce service constitue une direction autonome – la direction « Études » – au sein de la direction générale « Relations extérieures, Europe et Analyse ». Les services de la direction « Études »

sont à la disposition exclusive du parlement. Tous les membres du Bundestag et les organes politiques, comme les commissions, ont le droit d'y faire appel. Le travail de la direction « Études » repose sur certains critères obligatoires : présentation dans l'optique du travail parlementaire, approche interdisciplinaire et neutralité politique.

Optique parlementaire

Qu'il s'agisse d'informations en bref sur l'importante documentation disponible et l'état actuel des connaissances ou de vastes travaux de recherche, l'éventail des travaux pouvant être commandés à la direction « Études » est très large. La procédure est toujours la même et comprend une prise de contact avec députées et députés afin de préciser les souhaits de recherche spécifiques et le délai de livraison du travail. Toutes les demandes sont traitées individuellement : chaque

travail est une réponse sur mesure à une question individuelle. Une attention particulière est cependant portée à ce que les travaux soient présentés dans l'optique du travail parlementaire.

Approche interdisciplinaire

De plus en plus souvent, les demandes des parlementaires sortent des limites thématiques d'un seul service spécialisé. Une approche interdisciplinaire est indispensable, par exemple dans la politique de l'énergie, car il faut prendre simultanément en considération des aspects économiques, écologiques, de la législation environnementale et même, selon les cas, de la politique du développement ou de la recherche. Les services de la direction « Études » travaillent également de manière transversale lorsqu'ils font appel aux connaissances spécifiques d'instituts

de recherche, d'universités ou d'associations. Parmi les principaux partenaires dans cette « gestion du savoir », on trouve le « CERDP » (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires), un réseau de services d'études des parlements. Celui-ci comprend actuellement l'ensemble des 46 États membres du Conseil de l'Europe, auxquels s'ajoutent notamment le Parlement européen et les trois États ayant statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Israël, Canada et Mexique.

Neutralité politique

Le travail de la direction « Études » est politiquement neutre. Les demandes sont traitées dans l'ordre où elles sont reçues. Chaque députée ou député, chaque organe parlementaire reçoit une même réponse à une même question. Les commanditaires, dont l'identité reste confidentielle, ont l'exclusivité des conclusions du travail demandé avant leur publication au terme d'un délai de quatre semaines.

Des informations actives

Outre le traitement des demandes qu'elle reçoit, la direction « Études » a développé son offre d'informations actives. Celles-ci offrent aux parlementaires des dossiers spécialisés et des données de fond sur des sujets probablement appelés à figurer à l'agenda politique. Les informations actives se trouvent sur l'intranet du Bundestag allemand, et parfois également sur son site web.



www.bundestag.de/analysen

Les fiches d'information précises et instructives, intitulées « Notions d'actualité » (Aktueller Begriff), sont devenues le produit-phare de la direction « Études ». Elles rencontrent un grand intérêt non seulement de la part des membres du Bundestag, mais auprès du corps enseignant, des lycéennes et lycéens, du monde étudiant et des journalistes.

La gestion du savoir

La direction « Études » comprend huit services spécialisés, employant une centaine de collaboratrices et collaborateurs. Les questions relatives aux thématiques européennes sont prises en charge par le service spécialisé « Europe » (EU 6), au sein de la direction EU. Ensemble, ces services spécialisés couvrent tout l'éventail des thématiques politiques.



Services spécialisés

Service WD 1

Histoire, politique et culture

Service WD 2

Affaires étrangères, droit international, coopération économique et développement, défense, droits de l'homme et aide humanitaire

Service WD 3

Constitution et administration

Service WD 4

Budget et finances

Service WD 5

Économie, énergie et environnement

Service WD 6

Emploi et affaires sociales

Service WD 7

Droit civil, pénal et procédural, droit des médias, construction et affaires urbaines

Service WD 8

Santé, famille, éducation et recherche, sciences de la vie